

Menace sur policiers : « Je vais tous vous tuer »

Quatre policiers ont été insultés et menacés lors de l'interpellation d'un homme, mercredi. Il était jugé deux jours après.

Justice

Son nom ne passe pas inaperçu au tribunal correctionnel de Saint-Nazaire. Un homme, dont la famille est particulièrement connue de la justice pour des faits de trafic et blanchiment, a comparu, hier. Il était accusé de rébellion, menaces de mort et trafic de stupéfiants.

Interpellation musclée

Son interpellation remonte à deux jours avant l'audience. Lors d'une patrouille, la police procède à des contrôles d'identité rue Marcel-Sabbat, au niveau d'un lieu de deal « **bien connu** », précise la présidente. Un homme est interpellé, des sachets de cannabis débordant de ses poches. Interrogé sur son fournisseur, il donne le numéro d'un appartement. À l'intérieur, un couple, « **qui n'a rien à voir avec l'affaire** ». La deuxième tentative les mène au domicile d'un docker de 27 ans.

C'est sa conjointe qui leur ouvre, l'intéressé n'étant pas encore rentré. Quelques minutes plus tard, l'homme toque à la porte et s'énerve à la vue des forces de l'ordre. « **Bande de bâtards, vous n'allez pas m'emmenner, vous n'avez rien à faire chez moi** », cite la présidente. L'interpellation ne se fait pas sans mal : le préve-

nu se débat, insulte les policiers et les menace. Dans son appartement, quelques grammes de cannabis et du matériel en lien avec la vente de stupéfiants sont retrouvés.

Jugement avec sursis

Calmement, ses lunettes vissées sur le nez, le prévenu reconnaît son énervement lors de l'interpellation. « **J'ai demandé pourquoi ils étaient là mais on ne m'a pas répondu, on m'a directement sauté dessus** », justifie-t-il. Concernant la vente de stupéfiants, impossible qu'il en fasse partie ce jour-là : son badge utilisé pour le travail, indiquant un horaire précis, attestait de son absence lorsque le premier homme interpellé est sorti de l'immeuble.

L'avocate des forces de l'ordre, Sylvie David, a rappelé la nature des menaces de mort : « **Sa première exclamation est " putain, vous venez chez moi, je vais tous vous tuer "**. » Tandis que la défense, représentée par Sophie Roux, met l'accent sur la mauvaise réputation dont pâtit son client. « **Il a reçu un tout autre traitement que les occupants du premier appartement visité** », pointe-t-elle.

Il repart libre du tribunal avec huit mois d'emprisonnement avec sursis.

Julia MAZ-LOUMIDES